

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

'Montigny, fils,
'Sanguinet,
'L. Porlier,
'Jean Crittal,
'J. G. Hubert,
'Pierre Panet, fils.

'Mézière,
'De Bonne,
'St. Ange,
'Gamelin.

MÉMOIRE DES PÉTITIONNAIRES FRANÇAIS CI-DESSUS
POUR APPUYER LEUR PÉTITION.

'Mémoire pour appuyer les demandes des très soumis et très fidèles nouveaux sujets de sa majesté en Canada,

'L'Augmentation d'un si vaste païs, tel qu'il étoit lors du gouvernement "François dont le nombre des habitants excède actuellement plus de cent 'milles âmes, dont les dix-neuf vingtièmes sont nouveaux sujets;—l'avancement de son agriculture;— l'encouragement de sa navigation et de son 'commerce;— — un arrangement à faire sur des fondements inébranlables, 'qui puisse déraciner la confusion qui y regne, faute de loix fixes et autorisées;— — sont des points présentement en considération qui sont dignes 'de la sagesse du gouvernement.

'La conservation de nos anciennes loix, coùtumes, et privilèges, dans leur 'entier, (et qui ne peuvent être changées ni altérées sans détruire et renverser entièrement nos titres et nos fortunes,) est une grace et un acte de 'justice que nous espérons de la bonté de sa majesté.

'Nous demandons avec ardeur la participation aux emplois civils et 'militaires L'idée d'une exclusion nous effraye. Nous avons prêté à sa 'majesté et à l'auguste famille d'Hanovre le serment de fidélité le plus 'solemnel: et depuis la conquête nous nous sommes comportés en fidèles 'sujets. Enfin nôtre zèle et nôtre attachement nous feront toujours sacrifier nos jours pour la gloire de nôtre souverain et la sûreté de l'état.

'La colonie, telle qu'elle est fixée maintenant par la ligne de quarante-cinq degrés, est trop resserrée dans ses limites.¹ Cette ligne, qui la borne, 'passe à environ quinze lieues au dessus de Montréal: et cependant c'est 'de ce seul côté que les terres se trouvent fertiles, et que peut s'étendre avec 'plus d'avantage l'agriculture. Nous supplions que, comme sous le tems 'du gouvernement François, on laisse à nôtre colonie tous les païs d'enhaut 'connus sous les noms de Missilimakinac, du Détroit, et autres adjacents 'jusques au fleuve du Mississipi.² La ré-union de ces postes seroit

¹Voir note 1, p. 471.

²Les considérations sur lesquelles on s'est appuyé pour fixer les bornes de la province de Québec en 1764, sont indiquées dans les documents relatifs à l'établissement du gouvernement civil, p. 115 et pp. 124-125.